



COLLOQUE IE & RH

Lundi 4 Avril 2016

**Sécurité des biens,
des personnes et des informations
pour l'anticipation
et la prévention des crises**

15 INTERVENANTS

Amphi LACOSTE
de l'école militaire
à PARIS 7ème



Le risque humain

Si l'homme, avec son intelligence et son imagination, est la principale richesse de l'employeur, il en est également la principale source de risque. En effet, ce sont souvent des comportements humains qui sont à l'origine d'actes d'ingérence, et qui peuvent les faciliter.

L'ensemble des défauts et des failles de l'espèce humaine est souvent exploité avec beaucoup de professionnalisme par les auteurs d'ingérences économiques. Il est en effet très facile de s'appuyer sur la négligence et la naïveté d'employés pourtant dévoués à l'entreprise, pour obtenir l'information stratégique recherchée.

La sécurité économique doit par conséquent se développer pour devenir une véritable culture, au même titre que la sécurité au travail. Elle doit être diffusée auprès de l'ensemble du personnel, en s'organisant et en se manœuvrant, dans l'interdisciplinarité, comme tous les autres objectifs de l'entreprise, qu'elle soit privée ou d'Etat.



COLLOQUE IE & RH Lundi 4 Avril 2016



ANIMATEURS

Eric VALIN, Référent Intelligence Economique de l'AR11 de l'IHEDN et Christophe LEPARQ, Directeur d'AdesIDEES et Fondateur de DeciDRH.

9:30 - 12:30 ENJEUX ET PRÉVENTION DES RISQUES

■ **Les enjeux juridiques et sociaux en matière de sécurité des personnes et des informations**, Franck MOREL et Gautier KERTUDO de BARTHELEMY AVOCATS

■ **BIG DATA et enjeux sur la sécurité des données**, Philippe PERIER, DGA Recherche et Développement du groupe TALENTIA SOFTWARE

■ **Humains : intergénérationnel Cyber et décompensations sociopsychologiques**, Isabelle TISSERAND, anthropologue médical, docteur de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, chercheur-auteur et Capitaine de corvette de la réserve citoyenne de la Marine nationale.

■ **Cartographie des risques sécuritaires suite aux événements malheureux**, Paul Vincent VALTAT, Administrateur CDSE, Responsable du département Prévention et Maîtrise des risques, Conseiller du Directeur Général pour la gestion globale des risques d'HAROPA (Ports de Paris) et Hélène DUBILLOT, Directrice de la coordination scientifique de l'AMRAE, commission Risque RH.

■ **La Cyber sécurité face aux « Risques Outils Nomades et Clouds »**, Michel CAZENAVE, RSSI du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International, membre du CESIN, Club des experts de la sécurité de l'information et du numérique.

12:30 - 14:00 COCKTAIL DEJEUNATOIRE

Les partenaires du club DeciDRH :

14:00 - 17:30 LE RÔLE DES RESSOURCES HUMAINES DANS L'ANTICIPATION DE CRISE ET LA CULTURE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE DES ENTREPRISES

■ **Mettre en place une organisation globale et réactive pour répondre à un événement conduisant potentiellement à une situation de crise.** François ZERAFA, Directeur de projet Organisation et Sécurité Groupe SERVIER

■ **Comment la collaboration DRH, Prévention des risques et Direction de la communication ont permis de développer les bons comportements en matière de Sécurité informatique.** Ivy-Stevan GUIHO, Directeur de la direction de Prévention des risques de la BANQUE DE FRANCE

■ **Sécurité des comportements en cyber-communication**, Anne-Brigitte CASEAU et Lieutenant Dani VANHOVE de l'AR11 de l'IHEDN.

■ **Intelligence économique, communication d'influence et communication de crise**, Emmanuel BLOCH, de Directeur de l'Information Stratégique de Thales, auteur du livre « Communication de crise et médias sociaux » (Dunod)

■ **Le burn out et la responsabilité de l'employeur**, Laurent-MELCHIOR MARTINEZ, médecin en chef, coordonnateur national du service médico-psychologique des armées. (Intervenant pressenti)

18:00 COCKTAIL EXPLOSIF ;-)... ET DE HAUT VOL !

Inscription : chloe@decidrh.com • Tel : 01 46 34 42 96 - www.adesideesrh.com



COLLOQUE IE & RH Lundi 4 Avril 2016



BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci d'écrire en lettres capitales et de renvoyer votre bulletin :

- Soit par fax au 01 46 34 04 66
- Soit par mail à chloe@decidrh.com
- Soit par courrier à AdesIDEES - Club DéciDRH - 110 Boulevard Saint-Germain - 75006 Paris.

Mme Melle M. Nom : Prénom :

Fonction : Entreprise ou organisme :

Adresse :

Code postal / Ville : Téléphone (direct) :

Fax : Email :

Coordonnées de votre Responsable Formation : Prénom/Nom :

Téléphone (direct): Email :

Merci d'indiquer la formule choisie :

- FORMULE 1 : Matin ou Après-midi
400 € HT (soit 480 € TTC)
- FORMULE 2 : La journée
600 € HT (soit 720 € TTC)

Formule choisie (obligatoire)

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Par chèque à l'ordre d'AdesIDEES à envoyer à :
AdesIDEES – Club DéciDRH
110 Boulevard Saint-Germain – 75006 Paris

Par virement bancaire à AdesIDEES Sarl :
Crédit Mutuel – CM LA LOUPE - 10 rue de l'Eglise - 28240 La Loupe
Code banque : 10278
Code guichet : 37340 | N° de compte : 00010998801 | Clé RIB : 33
IBAN : FR 76 1027 8373 4000 0109 9880 133

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :

1. Conditions d'inscription : les frais d'inscription comprennent une documentation des interventions, l'accès aux conférences plénières, au dîner, aux déjeuners et aux pauses café. A réception de votre dossier inscription, nous vous adresserons une facture qui tiendra lieu de convention de formation simplifiée. 2. Paiement à réception de facture : par chèque à l'ordre d'AdesIDEES ou par virement. Si la facture n'était pas intégralement payée, l'accès au colloque pourra être refusé. 3. En cas de prise en charge du paiement par un organisme de formation : le participant devra transmettre à l'organisme les informations nécessaires au paiement de l'inscription. AdesIDEES serait habilité à réclamer ce paiement à l'entreprise inscrite si celui-ci n'était pas effectué. 4. Toute annulation pour être prise en compte doit être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute annulation reçue avant le 15/03/2016 donnera lieu à un remboursement intégral des frais d'inscription à l'exception d'une somme forfaitaire de 100 euros retenue pour les frais de dossier. Toute annulation reçue au-delà de cette date, donnera lieu au paiement intégral des frais d'inscription. Ces conditions seront également applicables en cas d'absence de toute personne non remplacée le jour du colloque. Pour se faire remplacer, le participant devra informer les organisateurs par écrit en stipulant le nom, le prénom et la fonction de son remplaçant au plus tard une semaine avant l'événement. 5. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le contenu du programme s'il advenait que les circonstances les y contraignent. 6. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de modification des informations vous concernant. Vous pourrez être amené à recevoir des propositions concernant d'autres manifestations organisées par AdesIDEES.

Cachet de l'entreprise et signature du participant :